

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le seize janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le neuf janvier deux mille douze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, J. BROUARD,
C. MOENNE, N. TARDIF, J. BOEX, M. MOLINA
MMES M. VIGNE, A. COLLOMB, J. FREMEAUX,
M. MARCAULT, C. BOEX, C. COUDURIER

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2011*
- *Urbanisme*
- *Activités proposées aux jeunes - Participation exceptionnelle des parents*
- *Modification des modalités de perception et de reversement de la redevance assainissement*
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses.*
- *Dates à retenir*

S E A N C E

§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2011

Aucune remarque n'a été faite, le compte-rendu est validé.

§ URBANISME

La commission du 8 Décembre 2011

❖ Déclaration préalable : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. THIMONIER Gil
Hameau : « Sur Berny »
874, Route de Berny
Superficie : 1420 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Pose de panneaux photovoltaïques

❖ Permis de construire : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. VELLUZ Gaëtan et Marie
Hameau « Chez Dumonal »
65, Impasse de Faucigny
Superficie : 1695 m²
Zone UC (habitat résidentiel) pour 1100 m² et zone NC (agricole) pour 595 m²

Habitation

❖ Certificat d'urbanisme d'information :

Etude notariale PUTHOD - VIOLLAZ
Terrain appartenant à M. François DUNAND
Hameau « Chevilly »
Impasse de Marillan
Superficie : 1200 m²
Zone UC : habitat résidentiel

La commission du 20 Décembre 2011

❖ Déclaration préalable : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. FONTAINE Jean-Jacques
54, Route de Montagny
Représenté par la société MYDOM
95, Rue Vendôme
69457 LYON Cedex 6
Superficie : 1654 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Pose de panneaux photovoltaïques

❖ Certificat d'urbanisme d'information :

Maître PLANTEVIN Hervé - Notaire
Terrains concernant la succession JAUNIN André
Hameau « Le champ de Lanovaz »
301, Route de Lanovaz
Superficie : 3912 m²
Zone UC : habitat résidentiel

❖ Certificats d'urbanisme d'information suite à division parcellaire :

Maître SUBLET Régine - Notaire
Terrains concernant la succession CHARRIERE

Hameau « Chez Dumonal »
Route de Lanovaz
Lotissement B
Superficie : 800 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Maître SUBLET Régine - Notaire
Terrains concernant la succession CHARRIERE
Hameau « Chez Dumonal »
Route de Lanovaz
Lotissement C
Superficie : 1068 m²
Zone UC : habitat résidentiel

❖ Certificat d'urbanisme opérationnel : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Monsieur VIOLLET André

Réhabilitation remise

Hameau « Sous Ravure »
214, Chemin de Ravure
Superficie : 636 m²
Zone NB : zone partiellement bâtie mais suffisamment équipée
Instruction DDT Bonneville

<u>ACTIVITES PROPOSEES AUX JEUNES – PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DES PARENTS</u>

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les tarifs, s'appliquant aux diverses activités proposées aux jeunes de 12/17 ans, approuvés par le Conseil, selon la délibération N°. 48, en date du 29 août 2011.

Monsieur le Maire indique que pour les prochaines vacances scolaires, l'activité ski a été proposée.

Il suggère aux membres de l'assemblée de fixer le montant de la participation supplémentaire à demander aux familles concernées.

Il propose la somme de CINQ euros par enfant (sans application du quotient familial).

Le Conseil, après délibération,
à l'unanimité,

APPROUVE le montant de la participation exceptionnelle demandée aux familles pour les enfants pratiquant l'activité ski, et ce, pour la période de février 2012.

**MODIFICATION DES MODALITES DE PERCEPTION ET DE REVERSEMENT
DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une convention avait été passée entre la Communauté de Communes du Pays Rochois et la Commune d'Arenthon pour la perception et le reversement de la redevance d'assainissement collectif et non collectif, au profit de la C.C.P.R.

Monsieur le Maire indique au Conseil que la Trésorerie de La Roche sur Foron a mentionné que ce système n'est plus adapté, pour les raisons suivantes :

- la Commune émet des titres de recettes pour les redevances assainissement et modernisation des réseaux sans en avoir la compétence
- les poursuites effectuées par la Trésorerie sont irrégulières car elles sont faites au nom de la Commune qui a émis les titres
- la Commune supporte les non valeurs en lieu et place de la C.C.P.R.

Monsieur le Maire indique également que le protocole HELIOS permet de gérer les rôles multi-collectivités. Par conséquent, la Trésorerie propose de modifier le système actuel à compter du premier janvier 2012 pour être conforme à la réglementation.

La Commune continuera à émettre les rôles d'eau et d'assainissement comme aujourd'hui et n'émettra un titre que pour la partie « eau » et « pollution d'origine domestique ».

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée d'un projet de convention relative à la facturation, par la Commune d'Arenthon, des redevances assainissement et modernisation des réseaux pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Le Conseil Municipal, après délibération,
à l'unanimité,

ACCEPTE le principe de facturation des redevances assainissement et modernisation des réseaux par la Commune dans son rôle

ACCEPTE l'émission des titres de recettes correspondant à ces redevances par la C.C.P.R.

APPROUVE les termes de la convention établie entre la Commune et la C.C.P.R.

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune d'Arenthon et la C.C.P.R., avec effet au premier janvier 2012.

RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION
CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS

§ COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Réunions PLU :
 - Jeudi 2 Février à 15h00 à la Maison des Associations : réunion avec les personnes publiques associées
 - Jeudi 16 Février à 19h30 en Mairie : réunion publique avec la population (à confirmer)
 - Lundi 22 Février à 18h00 en Mairie : réunion commission de travail PLU (à confirmer)
 - Lundi 12 Mars à 20h00 en Mairie : réunion du Conseil Municipal pour arrêter le projet de PLU (à confirmer)

- Après l'arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal, celui-ci sera transmis aux personnes publiques associées qui auront trois mois pour donner leur avis définitif. L'enquête publique aura lieu en septembre 2012, puis le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son rapport.
Enfin, le PLU sera transmis à la Préfecture pour contrôle. Le PLU devrait être adopté en principe pour la fin de l'année 2012.

§ COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

- Durant l'année 2012, divers travaux d'entretien seront à réaliser :
 - Peinture : boiserie extérieure des bâtiments (Auberge, Ecole nouveau bâtiment).
 - Peinture de la salle du Secrétariat, du vestiaire de foot et de la montée d'escalier au sous-sol de la Maison des Associations. Ce travail sera effectué par Christian BEAUMAIN, l'agent technique.
 - Isolation du vieux bâtiment de l'école (travaux de plancher).
 - Réflexion sur la salle au-dessus de l'école (nouveau bâtiment).
Il a été proposé d'installer les activités jeunesse dans cette salle en cas de mauvais temps ou d'activités d'intérieur. Il faudra réaliser la main courante de la salle car celle-ci sera nécessaire pour des raisons de sécurité.

- Il a été constaté des insectes dans la charpente de la bibliothèque. Par conséquent, le conseil propose de surveiller la charpente, et en cas de nouvelles constatations, de faire appel à un professionnel pour des questions de sécurité.

§ COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- Projet du cimetière
L'avant-projet a été transmis au Conseil Général qui l'a approuvé.
Un dossier de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a été déposé par la mairie auprès de la Préfecture pour une demande de subvention.
Monsieur le Maire doit relancer les demandes de subvention concernant les réserves parlementaires pour 2012.

- La commune a réitéré sa demande d'installation d'un radar au lieu-dit Fessy, mais la Direction Départementale des Territoires d'Annecy (Service Sécurité Ingénierie) a répondu négativement. La DDT d'Annecy, suite aux directives ministérielles, a mené une étude en concertation avec les gestionnaires des réseaux et les forces de l'ordre pour déterminer les sections de voies dangereuses du département. Le secteur de Fessy, suite à cette étude, ne fait pas partie des zones dangereuses identifiées en Haute-Savoie.

§ COMMISSION ECOLE - PERISCOLAIRE

- Ecole :
Projet éducatif : Aucune observation n'a été faite par la Direction départementale jeunesse et sports. Le projet sera approuvé par les élus lors du prochain conseil municipal.
- Périscolaire
 - Quelques modifications ont été apportées à l'organisation du travail de chacun des employés, notamment pour l'amélioration du ménage de l'école.
 - La commune va bientôt faire une demande d'agrément pour la périscolaire auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

§ COMMISSION JEUNESSE ET SPORT

- Pour les activités de vacances et du mercredi, l'agrément auprès de la Direction départementale jeunesse et sports entraînerait des modifications dans le fonctionnement des activités (interdiction d'utiliser des voitures personnelles pour le déplacement des jeunes, pas de bénévoles dans l'encadrement, etc.).
Une autre solution a été trouvée : l'APS (activités physiques et sportives) qui permet d'être couvert par Jeunesse et sports mais avec un fonctionnement moins lourd. Ce système pourrait également nous permettre d'obtenir quelques subventions (à voir).
Pour les activités manuelles ou culturelles, elles pourraient se faire avec la collaboration et sous couvert de la bibliothèque par exemple.
Ce système n'est pas considéré comme un accueil de loisirs puisque cela ne concerne que des activités ponctuelles sur deux ou trois heures.
Reste le problème de l'accueil des moins de douze ans, dans le cadre de ces activités ponctuelles. En effet, la mairie reçoit beaucoup de demandes dans ce sens. Cet accueil sera évoqué avec la CCPR. Nous allons poursuivre nos démarches dans cette direction.

§ COMMISSION ANIMATION - COMMUNICATION

- L'Echo des Iles de Janvier 2012 vient de paraître. Il va être distribué dans les boîtes aux lettres de la commune par les élus. Le conseil remercie Madame Janet FREMEAUX pour son implication et son travail dans l'élaboration du nouveau bulletin municipal.
- Le site internet de la commune est à jour. Toutes les réunions, projets et actualités de la commune sont actuellement mis en ligne sur le site.

§ COMMISSION SOCIAL

- Le voyage des anciens aux Iles Borromées aura lieu les 24 et 25 mai 2012. Les demandes d'inscriptions viennent d'être envoyées par courrier aux personnes intéressées.
- Le loto des enfants aura lieu le vendredi 27 janvier à la Maison des Associations.

§ COMMISSION CULTURE

- Le 3 février à 19h30 à la bibliothèque : rencontre autour d'un auteur qui viendra présenter son livre.
- Une exposition de peintures aura lieu à la bibliothèque durant le courant du mois de février et de mars.

§ SYNDICAT D'EAU

➤ Réunion du 8 décembre 2011

Lors de cette réunion, le bureau en charge du diagnostic des réseaux d'eau sur la CCPR dans le cadre de l'élaboration du SCOT a été invité.

Le diagnostic pour notre syndicat mettait en avant le manque de capacité de notre réservoir qui n'est que de 0.2 jour alors qu'il devrait être de 1 jour.

Suite à l'explication du fonctionnement de notre réseau (deux ressources : une gravitaire et un pompage sur la nappe de Passeirier, avec la possibilité de mailler notre réseau lors d'incidents avec le syndicat des Rocailles et avec la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny), le bureau a estimé que les systèmes d'approvisionnement et de gestion d'eau proposés par le Syndicat étaient suffisants.

De plus, son rendement de 82 % et les investissements de ces dernières années pour le suivi et le repérage informatisé des réseaux confortent le syndicat à rester autonome.

- Le réseau d'eau aux crêts de Fessy doit être remplacé. Une procédure d'appel d'offre va être mise en place pour l'établissement de ce réseau.
- Le syndicat d'eau s'interroge sur l'idée d'équiper le fontainier d'un boîtier tablette pour les relevés de compteur. Cela représenterait un gain de temps, de papier et cela diminuerait les erreurs de chiffres puisque les données seraient automatiquement transférées dans les fichiers informatiques des clients.
- Les frais engendrés par l'installation des réducteurs de pression et de la remise en service du débit seront facturés aux clients en cas de non-paiement des factures d'eau. Le tarif appliqué sera de 60 euros (soixante euros).

§ C.C.P.R.

- Réunion PLH le mardi 31 janvier 2012.
- Commission assainissement le mardi 14 février pour la gestion de la STEP.

DATES À RETENIR

- Vendredi 27 Janvier à 13h30 à la Maison des Associations : Loto des enfants
- Vendredi 27 Janvier : Concours de belote du Comité des Fêtes (Maison des Associations)
- Lundi 30 Janvier à 18h00 : Commission Finances
- Mardi 31 Janvier à 9h00 en Mairie : Commission des impôts directs
- Mardi 31 Janvier à 15h00 : Réunion C.C.P.R. pour le PLH
- Jeudi 2 Février à 15h00 à la Maison des Associations : Réunion PLU avec les personnes publiques associées
- Samedi 4 Février : Théâtre d'impro par l'association des parents d'élèves (salle paroissiale)
- Mardi 7 Février à 20h00 : Réunion C.C.P.R.
- Jeudi 9 Février à 14h30 : Réunion pour le Plan communal de sauvegarde
- Vendredi 10 Février : Concours de belote du Comité des Fêtes (Maison des Associations)
- Lundi 13 Février à 20h30 en Mairie : Conseil Municipal
- Mardi 14 Février : Commission assainissement à la C.C.P.R. pour la gestion de la STEP
- Jeudi 16 Février à 19h30 en Mairie : Réunion publique avec la population
- Vendredi 17 Février à 19h00 à la Maison des Associations : Repas amical entre les élus et les agents des communes d'Arenthon et de Scientrier
- Lundi 27 Février à 18h00 : Commission Finances
- Lundi 5 Mars : Retour des remarques et observations des élus concernant le projet PLU
- Jeudi 8 Mars à 18h00 en Mairie : Réunion commission de travail PLU
- Lundi 26 Mars à 18h00 en Mairie : Réunion vote du budget
- Lundi 2 Avril à 19h00 en Mairie : réunion du Conseil Municipal pour arrêter le projet de PLU
- Lundi 2 Avril à 19h30 en Mairie : Conseil Municipal

Séance levée à 22h20.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ,

Affiché le 14 / 02 / 2012